

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE A L'EAU

CERTIFICAT MÉDICAL

Tous candidats au brevet de plongeur, de renouvellement quinquennal au brevet de plongeur ainsi que les conducteurs mineurs désirant pratiquer le Sauvetage à l'Eau canin doivent se soumettre préalablement à une visite médicale complète d'aptitude.

(Il est recommandé aux pratiquants ayant 50 ans et plus d'effectuer un test à l'effort tous les cinq ans. Le médecin traitant peut demander cet examen s'il le juge nécessaire à la décision de la non-contre-indication à la pratique de la natation).

Encart réservé au Médecin

Je soussigné, Dr, Docteur en Médecine,

Certifie avoir examiné :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Date de l'examen :/...../.....

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de contre-indication clinique à la pratique de la natation.

Si tel n'est pas le cas, cochez la case correspondante ci-après :

Présente une contre-indication à la pratique de la natation.

*CACHET et signature
du médecin.*